

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Week end du 4 et 5 mai 2024

GARD

PUJAUT : terrain d'honneur Rouchette 1 du complexe Jacques Rouchette **10.04.24 au 04.05.24.**
Terrain de Repli Rouchette 2

VESTRIC : stade municipal du 26.04 au 10.05.24

BAGARD : stade municipal du 3 au 05.05.24.

BEUCAIRE : terrains pelusés du complexe Fernand Lamouroux, Eric Baska et stade Philippe Schneider du 02.05 au 05.05.24.

GALLARGUES : stade municipal du 3 au 6 mai 2024

AIGUES VIVES : terrains du Poujolas du 03.05.24 au 06.05.24

SAINTES MARIES : stade des Euzieres du 06 au 26.05.24.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS : stades de la commune du 3 au 05.05.24 (terrain de repli St Paulet)

AIGUES MORTES : terrains honneur et annexe du stade Maurice Fontaine du 2.05 au 5.05.24 ;
Terrain de repli pour les U15 Féminines : stade Paul Hugon ST LAURENT D'AIGOUZE.

LA CALMETTE : terrain engazonné du 03.05 au 06.05.24.

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 03/05/2024 15:53

LOZERE